

**Votre agence**

CHRISTOPHE LANGLES
AGENT GENERAL
BATIMENT E
30 AVENUE HENRI MALACRIDA
13100 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 29 03 47
Mail : aix-metropole@gan.fr
N°Orias : 12069151
Site Orias : www.orias.fr

KINZ SPORT CONCEPT
345 CHEMIN DE LA BADESSE
LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE

Vos références

N° client / identifiant internet : 48218680
N° souscripteur : 30564976E
N° contrat : 305649762000

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

VOUS (SOUSCRIPTEUR) :

KINZ SPORT CONCEPT

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que vous avez souscrit le contrat GAN MULTIRISQUES ESSENTIEL ci-dessus référencé garantissant les conséquences financières de votre responsabilité civile professionnelle.

Vous exercez la profession : MONITEUR DE SPORTS (RISQUES ORDINAIRES).

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :





N° souscripteur : 30564976E

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile exploitation	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : - <i>Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels</i> - <i>Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs</i> - <i>Vol du fait des préposés</i>	16 000 000 € tous dommages confondus par année d'assurance 1 500 000 € par sinistre 46 000 € par sinistre 15 000 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 309 € et un maximum de 1 543 € Sauf activités des TPE Manufacturières : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 539 € et un maximum de 3 237 €
	- Faute inexcusable de l'employeur	3 000 000 € par année d'assurance	sans franchise
	- Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés»	76 500 € par sinistre	10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 309 € et un maximum de 617 €
Responsabilité civile atteintes à l'environnement	- Tous dommages confondus dont : - <i>Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques</i> - <i>Frais de remboursement des mesures conservatoires</i>	765 000 € par année d'assurance 300 000 € par sinistre 10% du montant des dommages et à concurrence de 76 500 € par sinistre	Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 1 234 €





N° souscripteur : 30564976E

GARANTIES		MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
Responsabilité civile études, conseils et professions libérales	- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : - Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	460 000 € par année d'assurance et 230 000 € par sinistre 46 000 € par année d'assurance	Dommages corporels : sans franchise Autres dommages : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 1 234 € et un maximum de 2 314 €

1) Montants non indexés (2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice FFB (988,1 au 2ème trimestre 2018) sauf particularités

ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE).

Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.

La présente attestation est valable du **01/08/2020** au **31/07/2021** inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à AIX EN PROVENCE, le 30 juillet 2020

Pour Gan Assurances

